

CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

N° de dossier : 2017-294-RONGIER

Date de visite : 15/09/2017

Date du rapport : 15/09/2017

Propriétaire	Commanditaire
Nom - Prénom : Mme RONGIER Adresse : 8 Rue DE MAULE CP - Ville : 78580 BAZEMONT Lieu d'intervention : 8 Rue DE MAULE 78580 BAZEMONT	Nom - Prénom : ST Immobilier Adresse : 78 Rue DE LA CHAPELLE CP - Ville : 78630 ORGEVAL

Concerne	Nature de la mission	
<input checked="" type="checkbox"/> Parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant-vente	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Non Occupation du logement : Occupé
<input type="checkbox"/> Parties communes	<input type="checkbox"/> Avant location	
	<input type="checkbox"/> Avant travaux	

Matériel utilisé							
Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
FONDIS XLp300	12/12/2017	Cadmium 109	370 MBq	26412	20/11/2014	T780680 du 08/04/2016	POMARET Ludovic

Conclusion
Lors de la présente mission, 146 unités de diagnostics ont été contrôlées. Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint).

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	146/100%	33 / 22.6%	113 / 77.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

Désignation du diagnostiqueur		
Nom - Prénom : POMARET Ludovic N° certificat : 1559 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : GINGER CATED 12 Avenue Gay Lussac - 78990 ELANCOURT	Assurance : GAN Assurances N° : 111.669.909 Adresse : 2 rue Marie et Robert Dubois CP - Ville : 78200 MANTES LA JOLIE	Signature de l'auteur du constat POMARET Ludovic 

Sommaire

1. Synthèse des résultats	3
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	3
b. Situations de risque de saturnisme infantile	3
c. Facteurs de dégradation du bâti	3
2. Mission	3
a. Objectif de la prestation	3
b. Références réglementaires	4
3. L'appareil à fluorescence X	4
4. Description du ou des bâtiments	5
5. Le laboratoire d'analyse éventuel	5
6. Tableau récapitulatif des relevés	6
7. Commentaires sur les informations indiquées	12
a. Classement des unités de diagnostic	12
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	12
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	12
8. Signatures et informations diverses	13
9. Schémas	14
10. Notice d'information	16
11. Annexe(s)	17

1. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint).

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	146/100%	33 / 22.6%	113 / 77.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3		Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non

2. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinées à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.
- Norme NF X46-031 : Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.

3. L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	Niton		
Modèle de l'appareil	FONDIS XLp300		
N° de série de l'appareil	26412		
Durée de vie maximale de la source radioactive au-delà de laquelle l'appareil ne plus être utilisé	36 mois		
Nature du radionucléide	Cadmium 109		
Date du dernier chargement de la source	20/11/2014	Activité à cette date : 370 MBq	
Autorisation ASN (DGSNR)	N° T780680	Date d'autorisation : 08/04/2016	
	Date de fin de validité de l'autorisation : 08/04/2021		
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	POMARET Ludovic		
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	POMARET Ludovic		
Fabricant de l'étalon	Niton	N° NIST de l'étalon : SRM2573	
Concentration	1.04 mg/cm²	Incertitude	+/- 0.06 mg/cm²
Vérification de la justesse de l'appareil en début du CREP :	Date : 15/09/2017	N° de la mesure/ Concentration	1.1 mg/cm²
Vérification de la justesse de l'appareil en fin de CREP :	Date : 15/09/2017	N° de la mesure/ Concentration	1.1 mg/cm²
Vérification de la justesse de l'appareil si une remise sous tension a lieu :	Date :	N° de la mesure/ Concentration	mg/cm²

L'opérateur du constat dispose d'une attestation du fabricant de l'appareil indiquant la durée de vie maximale de la source (cf. annexe). Pendant cette durée l'appareil garantit que 95% des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : valeur cible – 0.1 mg/cm² ; valeur cible + 0.1 mg/cm².

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée par la mesure d'une concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil (1 mg/cm²).

4. Description du ou des bâtiments

DESCRIPTION DU SITE	
PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS	
Nom ou raison sociale	: Mme RONGIER
Adresse	: 8 Rue DE MAULE
Code Postal	: 78580
Ville	: BAZEMONT
PERIMETRE DE LA PRESTATION	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Département	: YVELINES
Commune	: BAZEMONT
Adresse	: 8 Rue DE MAULE
Code postal	: 78580
Information complémentaire	: Habitation (maisons individuelles) Maison
Référence cadastrale	: AK 201
Lots de copropriété	:
Localisation du bien	:
Année de construction	: Avant le 1 ^{er} janvier 1949
LOCAUX VISITES	
	Séjour
	Cuisine
	Dgt
	W.C. 1
	Extérieur
	Palier
	Chambre 1
	Chambre 2
	W.C. 2
	Salle de bain
	Bureau
	Chambre 3
	Salon
Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite	
Le propriétaire	
Locaux et ouvrages non visités, justifications	
Aucun	
Commentaires	
Aucun	

5. Le laboratoire d'analyse éventuel

Laboratoire
Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) : AD-LAB 21-23 rue du Petit Albi - Bât CERES - Hall 304 95800 CERGY - N° accréditation : 1-6025

6. Tableau récapitulatif des relevés

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
1	Etalonnage						1.1						
2	Séjour		Plafond	Plâtre	Peinture	> 1m	0.5	0.5			0		
3	Séjour		Plinthe	Bois	Peinture	< 1m	0.4	0.6			0		
4	Séjour	A	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.1	0.6			0		
5	Séjour	A	Fenêtre 1	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.1	0.7			0		
6	Séjour	A	Fenêtre 2	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.0	0.0			0		
7	Séjour	A	Volet 1	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.6	0.3			0		
8	Séjour	A	Volet 2	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.3	0.0			0		
9	Séjour	A	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.0	0.1			0		
10	Séjour	B	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.0	0.5			0		
11	Séjour	C	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.4	0.4			0		
12	Séjour	D	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.1	0.3			0		
13	Séjour	A	Radiateur 1	Métal	Peinture	< 1m	0.5	0.6			0		
14	Séjour	A	Radiateur 2	Métal	Peinture	< 1m	0.3	0.7			0		
15	Séjour	A	Embrasure	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.5	0.0			0		
16	Séjour	B	Embrasure	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.5	0.5			0		
17	Séjour	B	Fenêtre	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.0	0.3			0		
18	Séjour	B	Escalier	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.3	0.2			0		
19	Séjour	C	Embrasure	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.7	0.6			0		
20	Séjour	D	Cheminée	Brique		> et < à 1m	NM				-		Brut
21	Cuisine		Plafond	Plâtre	Peinture	> 1m	0.5	0.3			0		
22	Cuisine		Plinthe	Carrelage		< 1m	0.5	0.2			0		Carrelage
23	Cuisine	A	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.2	0.3			0		
24	Cuisine	B	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.7	0.0			0		
25	Cuisine	C	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.5	0.2			0		
26	Cuisine	D	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.0	0.1			0		
27	Cuisine	A	Embrasure	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.0	0.3			0		
28	Cuisine	B	Fenêtre	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.7	0.4			0		
29	Cuisine	C	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.3	0.7			0		
30	Cuisine	A	Mur	Faïence		> 1m	NM				-		Faïence

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
31	Cuisine	B	Mur	Faïence		> 1m	NM				-		Faïence
32	Cuisine	C	Mur	Faïence		> 1m	NM				-		Faïence
33	Cuisine	C	Radiateur	Métal	Peinture	> et < à 1m	0.1	0.3			0		
34	Cuisine	D	Fenêtre	Pvc		> et < à 1m	NM				-		Pvc
35	Dgt		Plafond	Béton	Peinture	> 1m	0.3	0.2			0		
36	Dgt	A	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.4	0.1			0		
37	Dgt	A	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.4	0.7			0		
38	Dgt	B	Mur	Béton	Peinture	> et < à 1m	0.4	0.7			0		
39	Dgt	C	Mur	Pierre	Peinture	> et < à 1m	0.5	0.3			0		
40	Dgt	D	Mur	Pierre	Peinture	> et < à 1m	0.5	0.0			0		
41	Dgt	B	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.6	0.5			0		
42	Dgt	D	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.3	0.1			0		
43	W.C. 1		Plafond	Pierre	Peinture	> 1m	0.1	0.2			0		
44	W.C. 1	A	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.6	0.0			0		
45	W.C. 1	A	Mur	Béton	Peinture	> et < à 1m	0.4	0.6			0		
46	W.C. 1	B	Mur	Pierre	Peinture	> et < à 1m	0.6	0.2			0		
47	W.C. 1	C	Mur	Pierre	Peinture	> et < à 1m	0.7	0.6			0		
48	W.C. 1	D	Mur	Pierre	Peinture	> et < à 1m	0.5	0.7			0		
49	W.C. 1	C	Radiateur	Métal	Peinture	< 1m	0.7	0.3			0		
50	W.C. 1	C	Fenêtre	Bois	Peinture	> 1m	0.0	0.7			0		
51	Extérieur	Garage	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.6	0.5			0		
52	Extérieur	Atelier	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.3	0.0			0		
53	Palier		Plafond	Bois	Peinture	> 1m	0.1	0.1			0		
54	Palier		Plafond	Plâtre	Peinture	> 1m	0.4	0.3			0		
55	Palier		Plinthe	Bois	Peinture	< 1m	0.0	0.2			0		
56	Palier	A	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.5	0.6			0		
57	Palier	B	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.3	0.1			0		
58	Palier	C	Porte 1	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.7	0.2			0		
59	Palier	C	Porte 2	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.2	0.6			0		
60	Palier	D	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.1	0.3			0		
61	Palier	A	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.1	0.7			0		
62	Palier	B	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.4	0.2			0		

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
63	Palier	C	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.3	0.6			0		
64	Palier	D	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.4	0.7			0		
65	Chambre 1		Plafond	Bois	Peinture	> 1m	0.4	0.2			0		
66	Chambre 1		Plinthe	Bois	Peinture	< 1m	0.6	0.2			0		
67	Chambre 1	A	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.2	0.1			0		
68	Chambre 1	A	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.2	0.0			0		
69	Chambre 1	B	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.5	0.6			0		
70	Chambre 1	C	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.2	0.5			0		
71	Chambre 1	D	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.3	0.6			0		
72	Chambre 1	D	Embrasure	Plâtre	Peinture	> 1m	0.5	0.3			0		
73	Chambre 1	D	Fenêtre	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.0	0.3			0		
74	Chambre 1	D	Volet	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.2	0.5			0		
75	Chambre 1	A	Radiateur	Métal	Peinture	< 1m	0.2	0.6			0		
76	Chambre 2		Plafond	Bois	Peinture	> 1m	0.1	0.4			0		
77	Chambre 2		Plinthe	Bois	Peinture	< 1m	0.7	0.1			0		
78	Chambre 2	A	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.7	0.0			0		
79	Chambre 2	A	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.7	0.5			0		
80	Chambre 2	B	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.4	0.7			0		
81	Chambre 2	C	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.4	0.1			0		
82	Chambre 2	D	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.6	0.0			0		
83	Chambre 2	C	Radiateur	Métal	Peinture	< 1m	0.3	0.6			0		
84	Chambre 2	D	Embrasure	Béton	Peinture	> et < à 1m	0.1	0.3			0		
85	Chambre 2	D	Fenêtre	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.3	0.4			0		
86	Chambre 2	D	Volet	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.2	0.4			0		
87	W.C. 2		Plafond	Placoplâtre	Peinture	> 1m	0.1	0.0			0		
88	W.C. 2	A	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.7	0.0			0		
89	W.C. 2	A	Mur	Bois	Peinture	< 1m	0.5	0.7			0		
90	W.C. 2	B	Mur	Bois	Peinture	< 1m	0.1	0.7			0		
91	W.C. 2	C	Mur	Bois	Peinture	< 1m	0.6	0.3			0		
92	W.C. 2	D	Mur	Bois	Peinture	< 1m	0.3	0.6			0		
93	W.C. 2	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1m	0.6	0.3			0		
94	W.C. 2	B	Mur	Plâtre	Peinture	> 1m	0.1	0.2			0		

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
95	W.C. 2	C	Mur	Plâtre	Peinture	> 1m	0.3	0.1			0		
96	W.C. 2	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1m	0.4	0.0			0		
97	W.C. 2	A	Radiateur	Métal	Peinture	< 1m	0.1	0.5			0		
98	W.C. 2	C	Embrasure	Plâtre	Peinture	> 1m	0.4	0.1			0		
99	W.C. 2	C	Fenêtre	Bois	Peinture	> 1m	0.7	0.3			0		
100	Salle de bain		Plafond	Placoplâtre	Peinture	> 1m	0.0	0.3			0		
101	Salle de bain		Plinthe	Carrelage		< 1m	NM				-		Carrelage
102	Salle de bain	A	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.2	0.6			0		
103	Salle de bain	A	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.7	0.6			0		
104	Salle de bain	B	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.1	0.0			0		
105	Salle de bain	D	Mur	Plâtre	Peinture	> et < à 1m	0.0	0.1			0		
106	Salle de bain	B	Mur	Faïence		> et < à 1m	NM				-		Faïence
107	Salle de bain	C	Mur	Faïence		> et < à 1m	NM				-		Faïence
108	Salle de bain	D	Mur	Faïence		> et < à 1m	NM				-		Faïence
109	Salle de bain	D	Radiateur	Métal	Peinture	> et < à 1m	0.3	0.1			0		
110	Salle de bain	B	Fenêtre	Bois	Peinture	> 1m	NM				-		Récent
111	Bureau		Plafond	Placoplâtre	Peinture	> 1m	0.7	0.6			0		
112	Bureau		Plinthe	Bois	Peinture	< 1m	0.4	0.5			0		
113	Bureau	A	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.1	0.2			0		
114	Bureau	B	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.0	0.6			0		
115	Bureau	C	Fenêtre	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.6	0.6			0		
116	Bureau	D	Placard	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.2	0.3			0		
117	Bureau	A	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.4	0.6			0		
118	Bureau	B	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.4	0.1			0		
119	Bureau	C	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.1	0.2			0		
120	Bureau	D	Mur	Plâtre	Papier peint	> et < à 1m	0.4	0.2			0		
121	Bureau	B	Radiateur	Métal	Peinture	< 1m	0.4	0.3			0		
122	Bureau	C	Embrasure	Béton	Peinture	> et < à 1m	0.4	0.0			0		
123	Chambre 3		Plafond	Placoplâtre	Peinture	> 1m	NM				-		Récent
124	Chambre 3		Plinthe	Bois	Peinture	< 1m	NM				-		Récent
125	Chambre 3	A	Porte	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.4	0.1			0		
126	Chambre 3	A	Embrasure	Placoplâtre	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
127	Chambre 3	A	Mur	Placoplâtre	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
128	Chambre 3	B	Mur	Placoplâtre	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
129	Chambre 3	C	Mur	Placoplâtre	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
130	Chambre 3	D	Mur	Placoplâtre	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
131	Chambre 3	B	Embrasure	Placoplâtre	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
132	Chambre 3	D	Embrasure	Placoplâtre	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
133	Chambre 3	B	Fenêtre	Bois	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
134	Chambre 3	B	Volet	Bois	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
135	Chambre 3	D	Volet	Bois	Peinture	> et < à 1m	0.7	0.7			0		
136	Chambre 3	D	Fenêtre	Pvc	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
137	Chambre 3	B	Radiateur	Métal	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
138	Chambre 3	D	Radiateur	Métal	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
139	Salon		Plafond	Placoplâtre	Peinture	> 1m	NM				-		Récent
140	Salon		Plinthe	Bois	Peinture	< 1m	NM				-		Récent
141	Salon	A	Mur	Placoplâtre	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
142	Salon	B	Mur	Placoplâtre	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
143	Salon	C	Mur	Pierre		> et < à 1m	NM				-		Brut
144	Salon	D	Mur	Placoplâtre	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
145	Salon	A	Fenêtre	Pvc	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
146	Salon	D	Fenêtre	Pvc	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
147	Salon	D	Radiateur	Métal	Peinture	> et < à 1m	NM				-		Récent
148	Etalonnage						1.1						

* Facteurs de dégradation du bâti :

- 1 : Présence d'au moins 50% d'unité de diagnostic de classe 3 dans un même local
- 2 : Présence d'au moins 20% d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux
- 3 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
- 4 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées
- 5 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repéré

Tableau de classement des pièces du bâti

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Séjour	18 / 94.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 5.3%
Cuisine	10 / 71.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 28.6%
Dgt	8 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
W.C. 1	8 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Extérieur	2 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Palier	12 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Chambre 1	11 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Chambre 2	11 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
W.C. 2	13 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Salle de bain	6 / 54.5%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	5 / 45.5%
Bureau	12 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Chambre 3	2 / 12.5%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	14 / 87.5%
Salon	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	9 / 100.0%

7. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

Légende :

- 1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.
- 3 - Le propriétaire doit :
 - Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.
 - Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible (NV)**, si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé (ND)**
- **Etat d'usage (EU)**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé (D)**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

	LEGENDE
Présence d'au moins 50 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans un même local	1
Présence d'au moins 20 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux	2
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	3
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	4
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	5

8. Signatures et informations diverses

Je soussigné, POMARET Ludovic, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par GINGER CATED pour la spécialité : CREP PLOMB.
 Cette information est vérifiable auprès de : GINGER CATED

Je soussigné, POMARET Ludovic, diagnostiqueur pour l'entreprise INFO'HOME dont le siège social est situé à ORGEVAL, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Transmission du constat à l'A.R.S. : NON

Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

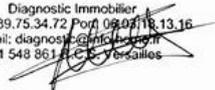
Intervenant : POMARET Ludovic

Fait à : ORGEVAL

Le : 15/09/2017

Signature :

INFO'HOME
 Diagnostic Immobilier
 Tél: 01.39.75.34.72 Port 06.07.18.13.16
 Mail: diagnostic@info-home.fr
 451 548 861 R.C.S. Versailles

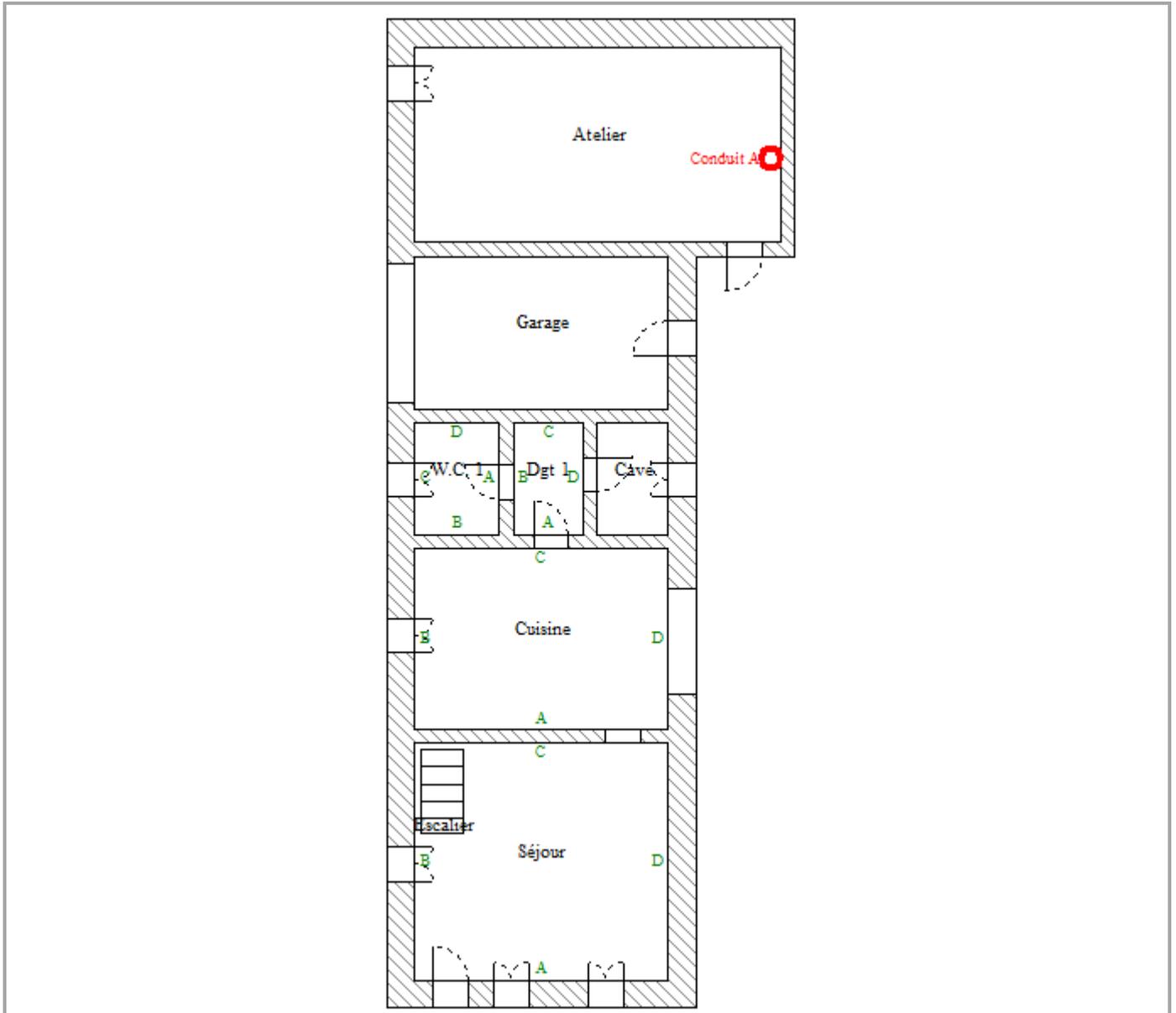
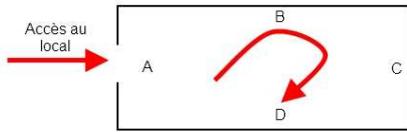


Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Validité du rapport

Durée de validité : Pas de durée de validité

9. Schémas





10. Notice d'information

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

11. Annexe(s)



Distribution

Assistance technique

Maintenance d'équipements
scientifiques

Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1^{er} mars 2011 signé par Dr. Björn Klaue
Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit 75 MBq.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 370 MBq cette valeur limite est atteinte après 36 mois.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 1480 MBq cette valeur limite est atteinte après 64 mois.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb nous statuons que :

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm² dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

Nom de la société : INFO HOME

Modèle de l'analyseur : XLP300 10mCi

N° série de l'analyseur : 26412

N° de série de la source : RTV0321-10

Date d'origine de la source : 20/11/2014

Date de fin de validité de la source : 12/12/2017

Fondis Bioritech
26 avenue Duguay Trouin
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél.: +33 (0)1 34 52 10 30
Fax: +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondisbioritech.com
Site : www.fondis-bioritech.com

SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles





CERTIFICAT DE FORMATION DE
Personne Compétente en Radioprotection

NIVEAU : 1 **MODULE :** Renouvellement

DATES : du 07/07/2016 au 08/07/2016

Je soussigné **Jérôme SCHMITT**, gérant de la société « RadioProtection Compétences & Services », déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 03907 67 auprès du préfet de la région d'Alsace atteste que la personne ci-dessous a bénéficié et validé la formation :

Ludovic POMARET

Secteur : Industrie / Recherche
Option : sans objet pour le niveau 1

Ce certificat est délivré conformément à l'arrêté du 06 décembre 2013 relatif aux modalités de la formation des Personnes Compétentes en Radioprotection, ainsi qu'au décret 2010-750 du 02 juillet 2010.

SESSION : PCR/NIV1/RENOU/IND/160707
IDENTIFICATION DES QUESTIONNAIRES :
Évaluation théorique : QCM/PCR/NIV1/RENOU/MTH/B
Évaluations appliquées écrites : QCM/PCR/NIV1/RENOU/IND/MA1/FLUOX/B
QCM/PCR/NIV1/RENOU/IND/MA2/FLUOX/B
Évaluation appliquée orale : EVALOR/PCR/NIV1/RENOU/IND/C

Évaluateur : Jérôme SCHMITT

Date d'émission du certificat : 18/07/2016

Échéance du certificat (validité 5 ans) : 01/10/2021

Organisme certifié par GLOBAL : **RPCS**
Numéro de certification : **OF PCR/001**
Échéance de certification de l'organisme : **08/02/2019**

Fait à Pourrières le 18/07/2016
Jérôme SCHMITT